

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

Étaient présent-e-s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, RIVOIRE Nadège, ROBIN Christine, VAGNON Alexandre, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël, BORDEREAU Eric.

CAREIL Etienne donne procuration à Chaprier Marie-Christine

Isabelle Baas est nommée secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 09 juillet 2025 -

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions, avec ajout d'une remarque sur la conformité de l'œuvre d'art avec le PLU.

II- Subvention chemin GR65 : modification du montant de la demande

Cette délibération annule et remplace celle du 19 juin 2025, un des devis concernant un tronçon n'a pas été retenu car il s'agissait d'une voirie communale.

La commune de Saint-Julien-Molin-Molette sollicite une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le parc du Pilat dans le cadre « Charte objectif 2025 », axe2 - objectif opérationnel 2.3.2 – mesure 2.3.2.1.

La montant de la subvention demandée est de 3 871,00 € soit 80 % du montant des travaux de réfections des chemins qui est de 4 839,80 € HT.

Cela concerne 2 tronçons du GR65 situés entre Combenoire et la limite avec Saint-Appolinard, et celui en direction de Lampony

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Subvention – Radio d'ici

La commission vie associative, culturelle et sportive propose, au vote du conseil municipal, la répartition des subventions selon le tableau ci-dessous :

Association	Demande	Proposition
Radio d'Ici	1 500	1 000
TOTAL	1 500	1 000

Cette demande a été envoyée dans les temps, mais oubliée. Comme l'an dernier, leur projet est de continuer de travailler avec les résidents de l'Ehpad et les élèves de l'école sur le thème des arbres et de la nature.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IV – Raccordement fibre – rue du plateau marchand

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Extension IGC Télécom - Rue du plateau marchand - prop. MOURELON

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant travaux	% pu	Part commune
Extension IGC Télécom 35 ml 7 A Rue du plateau marchand	5 330,00 €	45	2 003,00 €
Total	5 330,00 €		2 003,00 €

Remarque de M. Thiollière : c'est la fibre qui tient les arbres sur le chemin d'Ecuville, il faudrait veiller à demander aux riverains de procéder à l'élagage de leurs arbres.

M. Bordereau dit que par ailleurs il tient volontairement sa haie à 5 cm de son mur car des camions hors gabarit l'abime cela permet de les éloigner. M. Vagnon propose que l'on évoque ce sujet en concertation avec les voisins.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V – Frais formation et déplacement des élus

Messieurs Fabien Plasson et Alexandre Vagnon ont participé à une formation, dans le cadre des rencontres nationales « La mairie est à vous » organisée par l'association « Actions communes » pour la 2^{ème} année consécutive, du 21 au 24 août 2025 à Poitiers.

Mme la maire demande au conseil municipal de valider ces remboursements de frais

Remarque : M. Thiollière évoque l'article L 2123-16 du CGCT qui détient la liste des organismes habilités à proposer des formations aux élus. « Actions communes » n'est pas un organisme agréé. M. Bordereau dit qu'il ne serait pas légal de rembourser ses frais sous l'intitulé d'une formation, ce serait même un délit.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'annuler ce point de l'ordre du jour.

VI – Modification des statuts du syndicat mixte Numérian

Par délibération n°DCS2025_24 en date du 18 juin 2025, le comité syndical du Syndicat mixte Numérian a adopté une proposition de modification des statuts de l'établissement.

Ces modifications portent notamment sur :

- La qualité de syndicat mixte ouvert élargi
- Le type de membres
- Les modalités de suffrage, sans toucher la gouvernance
- Le plafond du montant des cotisations pour les EPCI
- La période de facturation des cotisations

Conformément aux dispositions des articles L.5711-1 et L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité ou établissement membre est appelé à délibérer sur cette modification.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VII – DPU

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AD 70, 73 et 76, 86 rue de la Modure
- Immeuble cadastré AC 324, 08 rue Peyronnet
- Immeuble cadastré AD 126, 36 rue de la Modure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur ces immeubles.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VIII - DIVERS

MSP: Les professionnels de santé demandent à poser 2 banderoles (6*1,5) aux entrées du village (Colombier et Maclas) + une en façade MSP pour informer de leur recherche d'un médecin. Le conseil répond favorablement à cette demande.

Pour info, ils souhaitent aussi faire un clip et vont demander un devis à Julien Régault.

Remarque de M. Bordereau :

- Il constate une augmentation des incivilités : vols divers à la roulotte (garage, camping, sa voiture, Montée de Drevard...). Selon lui, il y a une évolution de la petite délinquance depuis 1-2 ans au village.

Mme la maire dit que cela a été suivi par les gendarmes, mais la plupart des gens ne portent pas plainte, donc les objets retrouvés ne peuvent être rendus.

- Lorsqu'il y a plusieurs événements en même temps, cela cause des problèmes de stationnement.

- Les chevaux qui se promènent. Mme Robin répond que l'on s'en occupe.

Mme la maire précise qu'il ne faut pas attendre le moment du conseil pour faire les signalements. Nous avons un cahier de doléance qui permet aux habitants de signaler tous les problèmes.

Les casques volés sont disponibles en mairie.

M. bordereau demande quand le reportage vidéo sur la découverte du Ternay sera disponible ?

M. Vagnon dit qu'il sera visible à la fin de l'étude. (Clip filmé par Julien Régault)

PNR : le parc lance une étude sur les franges urbaines, Saint-Julien-Molin-Molette fait partie des 10 communes choisies.

RD503 et RD8 : les travaux de réaménagement sur les routes du village vont commencer la semaine prochaine. Cela va compliquer la vie des riverains pendant quelque temps.

Réunion en préfecture :

Les cartes sur les aléas incendie vont être redéfinies, les nouvelles limites des risques incendies seront définies par massifs, les obligations de débroussaillage (OLD) vont être augmentée sur les zones à risque. La préfecture proposera des réunions publiques.

Les communes devront prendre une délibération pour valider les nouveaux périmètres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52 mn.

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie

Secrétaire de séance
Isabelle Baas



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.